

PLATEFORME D'ÉCHANGES ET D'INITIATIVES PRISES PAR LES VILLES MOBILISONS NOUS POUR AIDER NOS COMMERÇANTS

LA VILLE DE LIMOGES AU CHEVET DES COMMERCES : MISE EN PLACE DE MESURES DE SOUTIEN DE L'ACTIVITÉ COMMERCIALE

Les premières mesures d'aides :

Dès le départ de l'épidémie, la Ville a pris immédiatement des mesures d'urgence permettant de soutenir l'activité et la pérennité financière des entreprises :

- gel des droits de terrasse et des redevances d'étalages perçus par la Ville au titre de l'occupation de son espace public ;
- mesures de facilitation du maintien de l'activité économique : stationnement gratuit sur l'ensemble du territoire de la commune ;
- soutien à la trésorerie : accélération des délais de paiement pour les marchés publics et accompagnement des partenaires contractuels ;
- mise en oeuvre d'aménagements permettant le maintien des marchés alimentaires, notamment pour permettre aux producteurs de la filière maraîchère et agricole de vendre leurs produits de qualité, et de l'ouverture des halles en toute sécurité.

Par ailleurs la Ville de Limoges, dans le cadre de son Limoges Business club, met en place un numéro vert 0800 71 08 87 destiné aux entreprises de Limoges qui souhaitent obtenir des informations pour trouver, dans toutes les aides annoncées par l'État, la Région, l'EPCI, etc, celles qui peuvent répondre à leur situation. Ce numéro vert est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.

Enfin, la Ville de Limoges, en relation avec la Communauté urbaine Limoges Métropole, accompagne les initiatives, industrielles, commerciales ou bénévoles, qui permettent de faire émerger des solutions innovantes, utiles dans la gestion de la crise sanitaire actuelle.

Assurer l'ouverture des halles et des marchés

Afin d'assurer la continuité des activités de l'ensemble de la filière alimentaire, notamment de proximité, et après échanges avec les professionnels du secteur et les représentants des Chambres consulaires et notamment de l'agriculture, le maire a souhaité demandé des dérogations permettant la tenue de marchés alimentaires sur le territoire communal ainsi que l'ouverture des Halles Centrales et des Halles Carnot du mardi au samedi de 8h à 13h.

Les marchés de la Bastide et du Vigenal sont maintenus et deux marchés accueillant exclusivement les producteurs locaux des marchés des Bancs, des Carmes et des Marceau ont

été mis en place de 8h à 13h place des Bancs le jeudi et à Marceau le samedi.

Sont maintenus ouverts les marchés suivants :

- Marché de La Bastide le mardi matin de 8h à 13h.
- Marché de La Bastide le jeudi matin de 8h à 13h.
- Marché des Bancs le jeudi matin de 8h à 13h. Producteurs locaux exclusivement
- Marché du Vigenal le vendredi après-midi de 16h à 19h. Accueillant 5 commerçants réguliers.
- Marché Marceau le samedi de 8h à 13 h. Producteurs locaux exclusivement.

Organisée par roulement sur trois semaines, les placiers continuent à être sur le terrain et à assurer le placement des commerçants sur place, veille à la distanciation maximale entre les commerçants et les clients avec des marquages au sol spécifiques.

De nouveaux plans d'implantation pour chacun des marchés maintenus ont été faits à cet effet.

La Ville a instauré un dispositif de barriérage sur l'ensemble des sites avant l'arrivée des commerçants et plusieurs renforts d'autres directions permettent le comptage et le filtrage des clients à l'entrée et à la sortie (maximum cent personnes sur le site).

Il en est de même pour les halles centrales et Carnot où un comptage précis est réalisé à l'entrée et à la sortie de la structure.

Application de géolocalisation des commerces :

La Ville de Limoges développe une application cartographique qui sera mise à disposition du public sur ses réseaux (Internet, réseaux sociaux, etc.).

Par ce biais, il s'agit de géo-localiser les commerces qui peuvent rester ouvert conformément aux dispositifs gouvernementaux ainsi que référencer tous ceux qui proposent de la vente en ligne, service de livraison, drive ainsi que les pharmacies.

Les commerçants le souhaitant ont la possibilité de se signaler auprès de la collectivité.

Un contact direct avec les associations de commerçants nous permet également d'actualiser les informations diffusées.

A l'écoute des commerçants :

La Ville assure un lien permanent avec les principales associations de commerçants, organismes consulaires et autres.

Il s'agit ainsi de relayer les informations utiles (actualités juridiques, actualités locales, etc.) aux commerces et professionnels sur les supports de communication de la ville ainsi que soutenir toutes les initiatives individuelles ou collectives entreprise au bénéfice de l'activité commerciale dans le strict cadre du respect des mesures de confinement.

La Ville communique sur son site Internet tous les commerces ouverts ou proposant des services à la population : <https://www.limoges.fr/fr/actualites/covid-19-les-commerces-qui-proposent-des-services-de-vente-en-ligne-et-de-livraison>

Ainsi, la Ville accompagne et soutient également l'association « Pignon sur Rue » dans la mise en place de sa plateforme de livraison : <https://www.pignonsurrue87.fr/>

Une plateforme de livraison multi-commerce :

Cette plateforme mutualise les achats clients sur un seul site. Ainsi, chaque commerçant le souhaitant peut proposer à la vente ses produits.

Le client paye la totalité de sa commande, même auprès de plusieurs commerces, via un dispositif sécurisé (3D Secure).

La totalité du montant des ventes est reversée au commerçant par l'association qui gère la plateforme.

Aucun frais supplémentaire n'est demandé.

Cette plateforme est née du constat que beaucoup de commerçants disposent d'un site Internet sans non plus avoir la logistique suffisante pour réaliser de la vente en ligne. Le client est soumis à une multiplicité de site qui ne lui permet pas de réaliser ses courses de manière optimale.

La plateforme propose ainsi des solutions logistiques aux commerçants et un gain temps appréciable au client qui bénéficie également de la livraison gratuite.

Les achats faits par les clients sont traités par les commerçants vendeurs. Les produits sont emballés et livrés par des bénévoles portant gants et masques.

Le process de livraison a fait l'objet d'un accord des autorités préfectorales :

1. paiement en ligne des commandes
2. désinfection des mains lors de la préparation des commandes
3. port de masque et de gants lors de la livraison
4. colis fermé par le commerçant vendeur
5. appel du client au préalable avant la livraison
6. dépôt du colis sans contact avec le client